

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 11 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 11 mai 2022 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers Luc Maltais, Évans Potvin, Patricia Labonté, Sylvain et la conseillère : Lavoie

Sont absents les conseillers : Martin Voyer et Hervey Tremblay

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 15 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 126.05.2022 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt des états financiers 2021
4. Octroi d'un contrat — Travaux d'aménagement d'un boulo-drome au centre communautaire — Appropriation au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
5. Octroi d'un contrat — Marquage de la Véloroute des Bleuets
6. Octroi d'un contrat à l'Organisation — Entretien des sentiers de vélos de montagne du Banc de sable
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 127.05.2022 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021

M^{me} Marie-Pier Lapointe, directrice des finances présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté :

Que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2021 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

	<i>États financiers avant consolidation</i>	<i>États financiers après consolidation</i>
Total des revenus de fonctionnement	7 520 649 \$	7 530 122 \$
Total des charges	7 742 654 \$	7 787 955 \$
Conciliation à des fins fiscales	633 722 \$	688 112 \$
Surplus de l'exercice	411 717 \$	430 279 \$

Adoptée à l'unanimité

4. 128.05.2022 OCTROI D'UN CONTRAT — TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BOULODROME AU CENTRE COMMUNAUTAIRE — APPROPRIATION PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des travaux d'aménagement d'un boulodrome au centre communautaire ;

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit :

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (excluant les taxes applicables)
Harvey Construction inc.	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	10 770, 00 \$
Les Constructions S. Gauthier inc.	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	13 304,28 \$

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour des travaux d'aménagement d'un boulodrome au centre communautaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Harvey Construction inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit et d'approprier cette somme à la subvention reçue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité

5. 128.05.2022 OCTROI D'UN CONTRAT — MARQUAGE DE LA VÉLO-ROUTE DES BLEUETS

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté :

D'accorder à signalisation Audet inc. le contrat de marquage au sol de la Véloroute des Bleuets au montant de 4 939,40 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que recommandé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

6. 129.05.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ORGANISATION — ENTRETIEN DES SENTIERS DE VÉLOS DE MONTAGNE DU BANC DE SABLE

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à l'entreprise l'Organisation le contrat d'entretien des sentiers de vélo de montagne du Banc de Sable pour la saison 2022, le tout pour la somme de 25 850 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 21 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier